

27 juin 2014 | par Marc Fresso

## L'Etat raccorde le Stif aux caisses de la Société du Grand Paris

**Une ordonnance du gouvernement va permettre au Syndicat des transports d'Ile de France (Stif) de puiser dans les fonds de la Société du Grand Paris pour financer les prolongements d'Eole et de la ligne 11 du métro. Le Stif va, ainsi, bénéficier de 2 milliards d'euros de financements supplémentaires.**



Deux milliards d'euros supplémentaires destinés à financer les prolongements de la ligne E du RER et de la ligne 11 du métro. © DR

Où trouver de l'argent pour faire avancer les prolongements de métro et RER en cours en région parisienne ? En déshabillant un peu Paul, c'est-à-dire en puisant dans la cagnotte - en principe sanctuarisée - du futur métro automatique du Grand Paris Express qui bénéficie de ressources fiscales propres.

Le gouvernement devrait publier, dans les prochains jours, au Journal officiel, une ordonnance qui permet schématiquement de brancher la tuyauterie financière de la Société du Grand Paris (SGP) sur celle du Stif.

Le secrétaire d'Etat aux transports, Frédéric Cuvillier, a présenté, le 25 juin 2014, en Conseil des ministres, le principe de cette ordonnance qui permet au gouvernement d'éviter la voie parlementaire. Elle consiste, ainsi, à faire évoluer la loi de 2010 qui a installé la Société du Grand Paris afin, précise le gouvernement, de "définir les conditions dans lesquelles elle peut participer à des projets d'infrastructures de réseaux de transport public de voyageurs autres que ceux dont elle s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage en 2010".

Au final, cette modification devrait "apporter au total 2 milliards d'euros au STIF" calcule ce dernier, une belle somme qui permettra notamment de boucler le financement de deux projets majeurs : d'une part, le prolongement de la ligne E du RER (prolongement ouest d'Eole) d'un coût total de 3,35 milliards d'euros ; d'autre part, l'extension de la ligne 11 du métro vers Rosny Bois Perrier, un investissement de 1,25 milliard d'euros.

La SGP a commencé, ces derniers mois, à passer des accords de financement avec le STIF mais cette ordonnance permet juridiquement de fonder et de concrétiser ces opérations.

En fait, ce texte revient à mettre en musique les orientations annoncées, en 2013, par Jean-Marc Ayraut alors Premier ministre. Face aux manques de moyens et à l'urgence d'améliorer les transports quotidiens, celui-ci avait décidé de décrocher la conduite de l'amélioration du réseau actuels et la création du futur métro automatique du Grand Paris.

Si la SGP se voit contrainte de partager ses ressources, en revanche, elle élargit son champ d'action puisqu'elle peut "être désignée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Stif) comme maître d'ouvrage de projets d'infrastructure de métro en correspondance avec les nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express", détaille le gouvernement.

Marc Fresso

Interurbain | Urbain